

Grâce au maire de Montluel, nous avons désormais des référendums religieux en France !

Montluel, commune française de 7 000 habitants, dans l'agglomération lyonnaise, fait de nouveau parler d'elle, son maire, Jacky Bernard, ayant, une fois encore, bafoué la Loi de Séparation des Eglises et de l'Etat en organisant un «référendum religieux» sous la pression de la communauté musulmane.

En effet, le samedi 30 mai 2009, la communauté musulmane de Montluel, qui avait manifesté, le 10 avril dernier, sur le parvis de la mairie, pour dénoncer la vétusté et l'exiguïté de sa mosquée, vit ses efforts récompensés en étant conviée à choisir entre trois propositions : soit la réfection et l'agrandissement de la mosquée actuelle ; soit la mise à disposition, par la commune, d'un terrain dans le quartier de La Maladière, avec construction d'une mosquée ; soit l'achat, par l'association culturelle, d'un terrain de 3 500 m², situé à l'extérieur du quartier, pour y bâtir une mosquée. Le choix devait donc porter sur la rénovation et l'extension de la mosquée existante ou sur l'obtention d'une nouvelle mosquée. En d'autres termes, la communauté musulmane devait voter pour une mosquée ou... une mosquée ! Résultat : sur les 329 votants, 96 % ont opté pour la construction d'une mosquée dans leur quartier ! Tiens donc !

Et le maire de se féliciter de la forte participation musulmane, comme s'il pouvait s'attendre à autre chose ! Demander aux musulmans s'ils sont pour ou contre la construction d'une mosquée, n'est-ce pas poser une question dont on connaît la réponse ? Et s'il en est ainsi, n'est-ce pas demander soi-même une mosquée ?